

COMMUNIQUE DE :
SOLIDARITE MIGRANTS COLLECTIF 06 (SOMICO 06) (*)

ACQUITTEMENT DE CEDRIC HERROU PAR LA COUR D'APPEL DE LYON :
FIN DES MULTIPLES ATTEINTES AU DROIT A LA FRONTIERE ?

Depuis cette fatale décision prise en juin 2015 de fermer les frontières aux migrant-e-s, les pouvoirs publics entravent la marche de ces damné-e-s de la terre qui aspirent à trouver enfin un avenir digne de leur condition d'être humain dans notre riche Europe. Et depuis 5 ans donc, nombreu-x-ses sont ceux qui aspirent à une même volonté de voir respecter le principe de Fraternité, militants d'association ou simples citoyens, à Menton, dans la vallée de la Roya, dans le Briançonnais et d'une façon générale en France. Beaucoup ne cessent pour cela d'être harcelé-e-s, par les préfetures, les forces de l'ordre qui font irruption au petit matin à leur domicile, l'arme au poing quitte à terroriser des enfants, les mettant en garde à vue, des ordinateurs et des smartphones saisis et jamais rendus, des procureurs qui les traînent en justice usant d'argument fallacieux quitte à tricher avec la langue française pour les faire condamner. Que de temps perdu, de forces gaspillées, d'humiliations vaines...

Cédric Herrou est le premier à voir enfin reconnue par une cour d'appel la qualité authentiquement et exclusivement fraternelle de son soutien envers ces étranger-e-s désespéré-e-s. Il lui aura fallu des années de procédures (première garde à vue en août 2016, sans suite car l'immunité humanitaire avait été reconnue, puis le premier procès du 10/2/17 à Nice...), au total onze gardes à vue, les menottes au poignet en gare de Cannes, des perquisitions, des confiscations de ses outils de travail pendant des mois, des condamnations... aujourd'hui heureusement effacées. Mais d'autres encore sont en attente d'un jugement qui reconnaisse enfin leur qualité humaine et généreuse : une militante d'Amnesty International, de simples citoyen-ne-s, etc.

Tou-s-tes vont devoir prochainement affronter leurs juges, et nous appelons en ce jour heureux à toujours plus de solidarité avec eux.

L'arrêt de la cour d'appel de Lyon qui annule tous les chefs d'accusation produits contre Cédric Herrou consacre le principe de fraternité, comme l'avait fait auparavant le Conseil constitutionnel. Il jette une lumière crue sur l'acharnement absurde dont certain-e-s militant-e-s humanitaires font toujours l'objet de la part de l'appareil d'État... et le gâchis des financements déployés pour cette répression, alors que tant de besoins sont en attente.

L'urgence doit être maintenant pour ce dernier de mettre fin aux multiples atteintes au droit envers les personnes migrantes qui ont lieu sous son autorité, en particulier à la frontière.

Nice le 16 mai 2020

(*) SOMICO 06, constitué de :

Roya Citoyenne – ATTAC 06 - LDH PACA – UD CGT 06 - FSU 06 — CLAJ - Citoyens solidaires 06 – Défends Ta Citoyenneté - FCPE - Mouvement de la Paix - MRAP 06 – RESF 06 - Solidaires 06 - Solidaires Etudiant.e.s Nice - Syndicat des Avocats de France – Vallées solidaires 06 -Collectif citoyen Bévéra – Artisans du monde 06 – Réseau décolonial 06

Avec le soutien de : Alternatives et Autogestion 06, Europe Ecologie Les Verts 06, Ensemble 06, La France Insoumise 06, NPA 06, Parti de Gauche 06, PCF 06, Diem25, Génération.s 06 , Tous citoyens !